



Investir dans l'avenir

Une politique globale de compétitivité pour la France

Louis SCHWEITZER,
Président d'honneur de Renault

Olivier FERRAND,
Président de Terra Nova

Sommaire

Préambule.....	4
Synthèse	5
Vademecum	8
1. DIAGNOSTIC : LE DECROCHAGE FRANÇAIS DANS LA MONDIALISATION ECONOMIQUE .	11
1. <i>La compétitivité française a décliné au cours de la dernière décennie</i>	11
2. <i>Le tissu productif français est pénalisé par une capacité d'investissement insuffisante</i>	11
3. <i>Les coûts de production sont très élevés, notamment par rapport à l'Allemagne</i>	12
4. <i>Le taux de change a pu pénaliser les secteurs qui facturent en dollar</i>	12
2. PROPOSITIONS	13
1. <i>Faire de l'Etat un nouveau stratège industriel</i>	13
2. <i>Donner la priorité aux investissements</i>	14
3. <i>Améliorer la compétitivité-coûts</i>	17
4. <i>Encourager le développement des entreprises de taille intermédiaire (ETI)</i>	19
5. <i>Proposer une politique européenne de compétitivité</i>	20
6. <i>Construire un environnement économique favorable à la compétitivité</i>	22
Annexe - Liste des personnalités consultées	24
Présentation de Terra Nova.....	26
Terra Nova - Déjà parus	27

Préambule

Le rapport *Investir dans l'avenir : une politique globale de compétitivité pour la France* est issu des réflexions menées au sein de Terra Nova sous la direction de Louis Schweitzer, président d'honneur de Renault, et d'Olivier Ferrand, président de Terra Nova. Elles ont donné lieu à deux séminaires de travail, en présence de Michel Sapin, aujourd'hui ministre du travail, de l'emploi et du dialogue social, et de Laurent Fabius, ancien Premier ministre, ministre des affaires étrangères. Elles ont également bénéficié d'entretiens individuels auprès des principaux dirigeants industriels du pays, ainsi que des présidents de groupes étrangers implantés en France, de banques et de fonds d'investissements (cf. liste en annexe). Elles se sont enfin reposées sur le soutien intellectuel et logistique d'Emmanuel Monnet (inspecteur des finances), Romain Prudent (secrétaire général de Terra Nova) et Alice Bonnet (chargée de mission à Terra Nova).

Synthèse

Depuis dix ans, la France décline dangereusement dans la mondialisation. Deux chiffres en témoignent : une chute de 40% de ses parts de marché mondiales, un creusement ininterrompu du déficit commercial qui atteint aujourd'hui le niveau record de 70 Md€ en 2011. Avec à la clé la destruction de centaines de milliers d'emplois.

Il n'y a pas de fatalité économique, qui verrait le déclin de l'Occident face à la montée des pays émergents. De nombreux pays occidentaux réussissent dans la mondialisation - près de nous, l'Allemagne et les pays nordiques. Ces pays ont une stratégie économique dans la mondialisation. Tel est l'objet du rapport : contribuer à définir une politique globale de compétitivité pour la France, déclinée en vingt-huit propositions à travers quatre grands axes nationaux et une politique européenne.

Premier axe : faire de l'Etat un nouveau stratège industriel

Le pays n'a pas de vision économique globale tout simplement parce qu'il ne s'est pas doté des outils pour le faire. Cela passe par :

- *Un commissariat général à la compétitivité. Il manque aujourd'hui au sein de l'Etat une structure interministérielle capable de coordonner une politique globale de compétitivité. Le commissariat aurait pour mission l'élaboration de la politique de compétitivité et le suivi interministériel de la mise en œuvre. Il pourrait être créé à partir du Conseil d'analyse stratégique, qui joue aujourd'hui un rôle de réflexion économique. C'est en quelque sorte une version modernisée du « commissariat au Plan ».*
- *Un conseil national de l'industrie : ce serait le lieu de concertation entre l'Etat et les acteurs économiques, associant des chefs d'entreprises grandes, moyennes ou petites ; il permettrait l'émergence d'une vision collective et la participation de tous les acteurs, publics et privés, à la politique globale de compétitivité.*

Deuxième axe : donner la priorité aux investissements

C'est une cause majeure de notre déclin économique dans la mondialisation : nous avons cessé d'investir dans notre avenir. Le déficit cumulé d'investissements de la France est de l'ordre de 400 milliards d'euros depuis vingt-cinq ans.

Restaurer les investissements publics (à peine 6% des dépenses publiques) passe en priorité par un programme d'investissement d'avenir annuel (une « commission Juppé-Rocard » tous les ans). Les contraintes budgétaires imposent une montée en charge progressive de l'ordre de 5 milliards par an, pour atteindre un rythme de croisière de 25 milliards par an en fin de mandature. D'autres initiatives visant à accroître les investissements publics sont proposés : le renforcement du fonds souverain français, le Fonds stratégique d'investissement (FSI), la création d'une banque publique d'investissement, le développement des partenariats public-privé dans la recherche. Se désendetter et réinvestir en parallèle : cela nécessite des redéploiements courageux mais nécessaires.

Les investissements des entreprises sont également insuffisants. Plusieurs propositions du rapport visent à y remédier : un taux réduit d'impôt sur les sociétés pour les bénéfices réinvestis, des droits privilégiés pour les actions de long terme (droits de vote double et majoration des dividendes en fonction de la durée de détention des titres), la présence de salariés dans les conseils d'administration.

Les investissements directs étrangers en France, enfin, contrairement à la légende entretenue par l'Agence française des investissements internationaux, se sont taris. La garantie d'un système juridique aussi stable que possible est de nature à rassurer et à permettre une vision d'investissement de long terme. Le rapport propose aussi une mesure d'exception : la possibilité de négocier un rescrit administratif garantissant contractuellement la stabilité juridique et fiscale pour des investissements internationaux majeurs.

Troisième axe : améliorer la compétitivité-prix

L'Allemagne nous pose un problème spécifique de coûts du travail. 7 produits et services français à l'export sur 10 trouvent en face d'eux un produit ou service allemand concurrent. L'effort allemand de réduction des coûts a réduit à néant l'avantage de prix français, de l'ordre de 10% au début de la décennie, avec des produits de qualité ou d'image de marque supérieurs.

Un transfert de charges sociales vers des ressources fiscales créerait un choc de confiance favorable à la compétitivité. Le ciblage des exonérations de charges, qui profitent aujourd'hui pour l'essentiel à des secteurs protégés, vers des secteurs industriels exposés à la concurrence internationale, aurait un impact important mais doit être modulé dans le temps.

Le temps, c'est de l'argent. En France, les investisseurs en perdent beaucoup plus qu'ailleurs : le temps administratif préalable (autorisations, permis de construire, enquêtes publiques, concertation, lenteur des procédures de plans sociaux...) et les délais aval (temps judiciaire notamment) comptent parmi les plus élevés de l'OCDE. Le rapport propose une « commission du temps » et l'introduction d'un délai administratif global opposable.

Quatrième axe : encourager le développement des entreprises de taille intermédiaire (ETI)

Ces entreprises constituent le « chaînon manquant » français : les grosses PME exportatrices qui font le succès industriel de l'Allemagne. Le rapport propose une série de mesures en faveur de leur développement. La principale est la structuration de filières industrielles : elles permettent la création d'une communauté d'intérêts entre les entreprises les plus importantes d'un secteur et son écosystème de sous-traitants.

Un axe européen : proposer une politique européenne de compétitivité

La compétitivité est au cœur des objectifs économiques de l'Union (« Agenda 2020 ») mais elle n'a pas eu de réelle traduction dans les politiques européennes. Mettre en place un programme d'investissement d'avenir dans le cadre du pacte de croissance, négocié en parallèle du traité budgétaire ; renégocier le droit de la concurrence européen dans le cadre de la mondialisation, pour passer de la « concurrence maximale » au concept de « concurrence optimale » ; promouvoir l'harmonisation fiscale ; imposer les principes d'équité, de réciprocité, de soutenabilité et de sécurité dans les négociations commerciales internationales, face à des pays émergents qui sont désormais des compétiteurs sérieux dans la mondialisation : voilà quelques pistes européennes tracées par le rapport.

Le dernier élément : construire un environnement économique favorable à la compétitivité

Le renforcement de la compétitivité suppose enfin un environnement économique favorable, sur trois points essentiels : le financement de l'économie, mis en difficulté par les nouvelles normes prudentielles en cours de négociation et qu'il pourrait s'agir d'adapter, notamment en ce qui concerne les ratios prudentiels de liquidité ; les prix de l'énergie qui doivent demeurer modérés ; l'investissement dans le capital humain, où la France prend un retard préoccupant.

Vademecum

Proposition n°1 : Un commissariat général à la compétitivité

Proposition n°2 : Créer un conseil de l'industrie

Proposition n°3 : L'organisation de filières industrielles

Proposition n°4 : Le renforcement des pôles de compétitivité

Proposition n°5 : Un programme d'investissement d'avenir annuel.

Proposition n°6 : Le renforcement du Fonds stratégique d'investissement (FSI)

Proposition n°7 : Une banque publique d'investissement régionalisée (BPI).

Proposition n°8 : Le développement des partenariats public-privé dans la recherche

Proposition n°9 : Un taux d'impôt sur les sociétés plus réduit pour les bénéfices réinvestis que pour les bénéfices distribués

Proposition n°10 : Favoriser l'actionnariat de long terme

Proposition n°11 : Renforcer la présence de salariés dans les conseils d'administration des sociétés cotées

Proposition n°12 : Renforcer la stabilité des règles juridiques et fiscales pour favoriser l'investissement, national ou étranger

Proposition n°13 : La stabilisation sur cinq ans du crédit d'impôt recherche (CIR)

Proposition n°14 : Modifier la structure des prélèvements obligatoires : vers un financement fiscal de la sécurité sociale

Proposition n°15 : Cibler les exonérations de charges sur les secteurs exposés à la mondialisation.

Proposition n°16 : Des accords de compétitivité « gagnant gagnant »

Proposition n°17 : Une « commission du temps » et un délai global administratif opposable pour raccourcir les délais d'investissement

Proposition n°18 : Favoriser le recours au chômage partiel et réformer les procédures de licenciement collectif

Proposition n°19 : Limiter la déductibilité fiscale des indemnités de licenciement des salariés les mieux rémunérés

Proposition n°20 : Le raccourcissement des délais de paiement

Proposition n°21 : Des règles spécifiques pour les *start up* innovantes

Proposition n°22 : Un programme d'investissement d'avenir européen

Proposition n°23 : Renégocier le droit de la concurrence européen : de la concurrence maximale à la concurrence optimale

Proposition n°24 : Limiter la concurrence fiscale, promouvoir l'harmonisation fiscale

Proposition n°25 : Défendre la réciprocité, l'équité, la sécurité et la soutenabilité des relations commerciales internationales

Proposition n°26 : Garantir le financement de l'économie

Proposition n°27 : Maîtriser les prix de l'énergie

Proposition n°28 : Développer le capital humain

Rapport

Face à la mondialisation économique, la France est aujourd'hui en situation critique. Sa compétitivité économique, c'est-à-dire sa capacité à affronter la concurrence internationale et à promouvoir par les exportations la croissance et l'emploi, est en chute libre ces dix dernières années.

Une politique globale et volontariste pour restaurer la compétitivité du « territoire France » est nécessaire, et ce de manière urgente. Le présent rapport en propose les différents axes et les mesures concrètes.

1.

Diagnostic : le décrochage français dans la mondialisation économique

1. LA COMPETITIVITE FRANÇAISE A DECLINE AU COURS DE LA DERNIERE DECENNIE

La France se caractérise par un fort recul de sa compétitivité économique dans la mondialisation au cours de la dernière décennie :

- les parts de marché mondial du pays ont diminué de 5% à 3% de 2000 à 2010 (contre une hausse de 7 à 9% pour l'Allemagne) ;
- la balance commerciale s'est effondrée (de +25 Md€ à -70 Md€ en 2011, soit une contribution négative à la croissance de 0,5 point par an), alors que l'Allemagne connaît des excédents record (156 Md€ en 2011) ;
- ce déficit commercial est presque entièrement imputable à la balance des produits énergétiques (-40 Md€) et manufacturés, notamment les biens d'équipement (-20 Md€), le textile (-10 Md€), la plasturgie et la métallurgie ;
- la valeur ajoutée industrielle a diminué de 18% à 13% (hausse de 25 à 30% en Allemagne) ;
- l'emploi industriel s'est fortement contracté, passant de 16% à 11% de l'emploi total.

2. LE TISSU PRODUCTIF FRANÇAIS EST PENALISE PAR UNE CAPACITE D'INVESTISSEMENT INSUFFISANTE

La France se caractérise par une asphyxie de ses investissements économiques :

- l'investissement public a fléchi : on ne comptabilise plus que 60 Md€ d'investissements sur 100 Md€ de dépenses publiques en 2010 (moins de 6%).
- les capacités d'investissement des entreprises sont amoindries par la chute du taux de marge (28,6 % en 2011, soit trois points de moins par rapport à 2007). La France manque aussi, par rapport à l'Allemagne, d'un tissu d'entreprises de tailles intermédiaires (ETI) capables d'investir.

- les « vrais » investissements directs étrangers (*greenfield*) se sont taris. Contrairement à ce qui a longtemps été affirmé, la France n'attire plus les capitaux étrangers¹.

Cet affaiblissement du capital économique du pays pèse notamment sur notre compétitivité-qualité. La compétitivité-qualité des exportations regroupe un faisceau de facteurs (innovation, positionnement de gamme, image de marque...) Les performances françaises y sont en retrait marqué par rapport aux pays les plus avancés (Etats-Unis, Allemagne, pays nordiques), comme l'attestent les principaux indices : sensibilité supérieure des exportations françaises aux variations du taux de change ; effort de R&D limité (2,3% du PIB contre 2,8% en Allemagne ou 3,5% pour les pays nordiques) ; résultats éducatifs et investissement dans l'enseignement supérieur insuffisants ; faiblesse du financement de l'innovation.

3. LES COÛTS DE PRODUCTION SONT TRES ELEVES, NOTAMMENT PAR RAPPORT A L'ALLEMAGNE

L'Allemagne a fait des efforts extrêmes, sur la décennie, de réduction des coûts du travail, par l'intervention conjuguée d'une modération salariale, d'une baisse des charges sociales – impliquant une réduction corrélative de l'Etat-providence – et d'une dévaluation compétitive déguisée avec l'introduction d'une TVA sociale. En conséquence, alors que le coût du travail dans l'industrie allemande était de 10% supérieur à la France, il est aujourd'hui identique avec un coût horaire industriel de 33 euros. Mais à coût égal, l'Allemagne bénéficie d'une image de marque plus avantageuse, celle du « *made in Germany* ».

Or l'Allemagne est le premier concurrent de la France sur les marchés européens et mondiaux. 7 produits et services français à l'export sur 10 trouvent en face d'eux un produit ou service allemand concurrent. La dégradation de la balance commerciale française est fortement corrélée au redressement de la balance commerciale allemande.

4. LE TAUX DE CHANGE A PU PENALISER LES SECTEURS QUI FACTURENT EN DOLLAR

Pour la France, le taux de change est un problème limité : 60% du commerce extérieur français se fait au sein de la zone euro. Pour les 40% restants, le taux de change effectif nominal de l'euro pour la France ne s'est apprécié que de 12% sur la décennie.

En revanche, les écarts de change deviennent significatifs avec la zone dollar. Le taux de change du dollar s'est déprécié de 21% sur la période. Ainsi Airbus, qui produit en euros et facture en dollars, perd un milliard d'euros pour chaque appréciation de 10 centimes de l'euro par rapport au dollar.

¹ Voir note de Terra Nova sur les investissements directs étrangers

2. Propositions

1. FAIRE DE L'ETAT UN NOUVEAU STRATEGIE INDUSTRIEL

La France – contrairement à l'Allemagne, les pays nordiques, la Chine ou la Corée - n'a pas de stratégie économique dans la mondialisation. Elle manque d'une politique de compétitivité globale. L'Etat doit devenir stratège en matière industrielle.

Proposition n°1 : Un commissariat général à la compétitivité

La compétitivité est un sujet transversal. Il manque aujourd'hui au sein de l'Etat une structure interministérielle capable de coordonner une politique globale de compétitivité, déclinée au sein de nombreux ministères (industrie, économie, enseignement supérieur, affaires sociales, réforme de l'Etat...).

Le commissariat général à la compétitivité aurait pour mission : l'élaboration de la politique de compétitivité et le suivi interministériel de la mise en œuvre. Il serait créé à partir du Conseil d'analyse stratégique, qui joue un rôle de réflexion économique. Il serait sous la double tutelle du Premier ministre et du ministre de l'industrie. Ce serait en quelque sorte une version modernisée du « commissariat au Plan ».

Proposition n°2 : Créer un conseil de l'industrie

Tous les industriels soulignent l'absence de lieu de concertation entre l'Etat et les grands acteurs économiques. Cette concertation est nécessaire pour doter l'Etat de la connaissance fine des atouts et des handicaps de notre tissu industriel, impliquant à la fois une vision transversale et une expertise sectorielle de haut niveau de la part des pouvoirs publics. Elle est également nécessaire pour faire émerger une vision collective et la mobilisation de tous les acteurs au profit d'une politique globale de compétitivité.

Tel serait l'objet du conseil de l'industrie. Il serait placé sous la présidence du ministre en charge de l'industrie. Son secrétariat serait assuré par le commissaire général à la compétitivité. Il serait doté de formations sectorielles ou par filières, en sus d'une formation plénière, ainsi qu'une formation associant les partenaires sociaux. Afin d'assurer la diversité et la représentativité du conseil, ses membres, désignés *intuitu personae*, ne pourraient se faire représenter. Il prendrait la suite de l'actuel conseil national de l'industrie, qui assure un embryon de dialogue.

Proposition n°3 : L'organisation de filières industrielles

La structuration en filières des entreprises d'un secteur est une des clés du succès industriel allemand – à l'instar du VDA pour l'automobile. Elle permet aux principales entreprises du secteur de nouer des relations étroites avec leur écosystème de PME. Par contraste, en France, les grandes entreprises ont tendance à surexploiter leurs sous-traitants et à négliger l'établissement d'une relation stratégique de long terme avec ces PME, pourtant pourvoyeuses d'innovation et de gains de productivité. La structuration de filières contribuerait à créer une solidarité inter-entreprises et faciliterait les accords avec l'administration.

Proposition n°4 : Le renforcement des pôles de compétitivité

Les pôles de compétitivité sont un instrument efficace pour créer des synergies entre l'industrie, la recherche et l'enseignement supérieur. Ils sont cependant trop nombreux (71). Il conviendrait d'encourager leur regroupement et la simplification de leur gouvernance. Une véritable unité de lieu, sur le modèle du bassin industriel allemand ou des *clusters* californiens, est un élément clé de succès des pôles.

2. DONNER LA PRIORITE AUX INVESTISSEMENTS

Il s'agit de développer tant l'investissement public que l'investissement privé et l'investissement direct étranger.

Proposition n°5 : Un programme d'investissement d'avenir annuel.

En préconisant en 2009 la mise en œuvre d'un grand emprunt destiné à financer des investissements d'avenir, la commission Juppé-Rocard a ouvert la voie d'une véritable stratégie d'investissement public. Il s'agissait pourtant d'un fusil à un coup. Or le déficit d'investissement public est chronique depuis vingt-cinq ans – il peut être estimé autour de 25 Md€ par an. C'est d'un programme annuel d'investissement d'avenir dont la France a besoin. La situation contrainte des finances publiques imposera une montée en puissance progressive de cet objectif, en parallèle de la réduction des déficits. Ainsi, un investissement supplémentaire de 5 Md€ par an pourrait être consenti, pour atteindre l'objectif en fin de mandat².

Afin d'assurer un emploi optimal des fonds publics et d'en maximiser l'impact socio-économique, il est impératif de confier la gestion de cet investissement à une structure indépendante, assurant une évaluation rigoureuse des projets ex ante et ex post et coordonnant l'ensemble des programmes d'investissement public. A cette fin, le

² L'assainissement des finances publiques est estimé à 80 Md€ sur la mandature, soit 16 Md€ par an. L'effort total de redéploiement des finances publiques (réduction du déficit + réinvestissement) se monterait ainsi à 21 Md€ par an, soit 1.1 point de PIB. Cet effort est similaire à ceux menés par nos principaux partenaires occidentaux.

commissariat aux investissements d'avenir, qui gère le suivi interministériel du programme d'investissement d'avenir issu du « grand emprunt », pourrait être renforcé et pérennisé.

Proposition n°6 : Le renforcement du Fonds stratégique d'investissement (FSI)

Le FSI est un fonds souverain qui répond aux besoins en fonds propres des entreprises porteuses de croissance et de compétitivité pour l'économie française. Mais ses dotations sont limitées (20 Md€). Le FSI pourrait être alimenté par une dotation annuelle issue du programme d'investissement d'avenir. Ses investissements devraient être davantage portés sur le soutien à la prise de risque et à l'innovation.

Proposition n°7 : Une banque publique d'investissement régionalisée (BPI)

L'idée est celle d'un dispositif à deux étages. D'un côté, le FSI assurerait le financement en fonds propres des grandes entreprises. De l'autre, la BPI se consacrerait au financement des ETI et PME régionales et serait décentralisée en conséquence. Elle pourrait fusionner les directions régionales de la Caisse des Dépôts (qui financent 200 fonds de capital-risque régionaux), le FSI-régions (qui investit en fonds propres) et OSEO (qui cofinance les prêts) pour disposer de toute la palette des outils nécessaires au financement des entreprises.

Proposition n°8 : Le développement des partenariats public-privé dans la recherche

Les entreprises favorisent de plus en plus la « recherche externe » : des alliances entre leur recherche interne et la recherche publique. Or la recherche publique est un atout de la France, qui bénéficie notamment de l'expertise de ses grands organismes de recherche, tels que le CNRS ou le CEA. Mais le souci légitime de lutter contre les conflits d'intérêt aboutit à décourager la coopération entre recherche publique et privée. La sécurisation juridique de la recherche partenariale public-privé, incluant un partage approprié de la valeur ajoutée économique, faciliterait une telle coopération.

Proposition n°9 : Un taux d'impôt sur les sociétés plus réduit pour les bénéficiaires réinvestis que pour les bénéficiaires distribués

Une modulation du taux d'impôt sur les sociétés permettrait d'assurer que les bénéficiaires soient en priorité affectés à l'investissement, plutôt qu'à la distribution de dividendes ou au rachat par la société de ses propres actions. Cette mesure doit être mise en œuvre en veillant à éviter tout contournement de la règle.

Proposition n°10 : Favoriser l'actionnariat de long terme

Il est urgent de déconnecter la stratégie des entreprises d'une vue excessivement court-termiste de l'intérêt de l'actionnaire, qui décourage les investissements et la R&D fondés sur le long terme. A cet effet, il pourrait être envisagé d'étendre le droit de vote double pour les actionnaires de long terme : il serait appliqué de droit sauf décision contraire de

l'assemblée générale des actionnaires. Et de favoriser l'octroi de majorations de dividendes liées à la durée de détention des titres en nominatif.

Proposition n°11 : Renforcer la présence de salariés dans les conseils d'administration des sociétés cotées

Cette idée ancienne est inspirée du modèle allemand de représentation des partenaires sociaux au sein des conseils d'administration des entreprises, mais aussi de l'expérience française des entreprises nationalisées. Ainsi, dans les conseils d'administration des sociétés cotées, des administrateurs pourraient être élus par les salariés ; ils contribueraient à aligner la stratégie de l'entreprise sur son intérêt de long terme et sur la défense de l'emploi.

Proposition n°12 : Renforcer la stabilité des règles juridiques et fiscales pour favoriser l'investissement, national ou étranger

L'instabilité est l'un des principaux points noirs handicapant l'attractivité du site France : elle crée de l'incertitude sur la viabilité économique d'un projet. Au cours de la dernière législature, une modification fiscale a été enregistrée tous les treize jours. Le régime fiscal de la taxe professionnelle a été modifié 67 fois entre 1974 et 2011, soit près de deux fois tous les ans.

L'Etat doit tendre vers une plus grande stabilité législative et réglementaire. Les réformes économiques devraient être conduites en début de mandat, puis le gouvernement devrait s'engager à garantir la stabilité des règles mises en œuvre. Les règles nouvelles, notamment fiscales, pourraient être assorties d'une durée de vie minimale avant réexamen éventuel.

De plus, à titre exceptionnel, pour des projets d'investissement majeurs, l'État pourrait garantir la stabilité des conditions juridiques et fiscales de l'année de réalisation du projet. C'est ce qui a été fait en pratique avec le projet Eurodisney. C'est aussi le cas, pour les particuliers, avec les contrats d'assurance vie, qui bénéficient des conditions fiscales de l'année de signature.

Proposition n°13 : La stabilisation sur cinq ans du crédit d'impôt recherche (CIR)

Le CIR est un outil fiscal plébiscité par les entreprises innovantes. Pièce maîtresse de l'attractivité du site France, il constitue un élément décisif dans les décisions d'implantation (ou de maintien) des centres de recherche sur le territoire national. Le coût moyen d'un ingénieur (hors CIR) est 15% plus élevé en France qu'en Allemagne. Avec le CIR, il devient l'un des plus attractifs au monde : 30% plus compétitif qu'en Allemagne, 45% par rapport aux Etats-Unis.

L'attractivité du CIR est limitée par l'instabilité fiscale française et le doute récurrent qui plane sur la pérennité du dispositif. C'est pourquoi l'annonce d'un maintien du dispositif en l'état sur la durée du quinquennat aurait un impact positif.

3. AMELIORER LA COMPETITIVITE-COUTS

Proposition n°14 : Modifier la structure des prélèvements obligatoires : vers un financement fiscal de la sécurité sociale

Un transfert rapide et significatif des charges sociales vers des ressources fiscales, en allégeant le coût du travail, constituerait un facteur de compétitivité. Il présenterait également l'avantage majeur de soutenir l'emploi, qui est aujourd'hui un enjeu économique et social de premier plan. La détermination de l'assiette fiscale de substitution doit concilier les exigences de justice et de redistributivité, mais aussi de rendement afin de ne pas pénaliser le retour à l'équilibre des finances publiques.

Proposition n°15 : Cibler les exonérations de charges sur les secteurs exposés à la mondialisation.

Les exonérations de charges sur les bas salaires représentent un effort public considérable : près de 40 milliards d'euros annuels. Mais elles sont mal orientées : elles concernent les très bas salaires (autour du smic : de 1 à 1.6 smic) ; dès lors, elles profitent peu aux entreprises industrielles dont les salaires sont souvent plus élevés (autour du salaire médian) et bénéficient à des secteurs peu exposés (hôtellerie, restauration, BTP). Un ciblage de ces exonérations vers les secteurs exposés, notamment les secteurs industriels, mériterait d'être envisagé. Le retrait des allègements de charges pourrait cependant avoir un impact négatif sur l'emploi dans certains secteurs. Pour cette raison, le redéploiement de ces allègements devrait être mis en œuvre de manière progressive et dans un contexte de reprise de la croissance.

Proposition n°16 : Des accords de compétitivité « gagnant-gagnant »

Les accords de compétitivité au niveau des entreprises sont des outils de modération salariale et de contrôle des coûts. Ils constituent un outil utile en cas de ralentissement conjoncturel de l'activité. Cependant, ces accords ne sont efficaces pour l'entreprise et justes pour les salariés que s'ils sont accompagnés de contreparties et de garanties.

Au titre des contreparties, les concessions accordées par les salariés ne doivent pas être unilatérales. Elles doivent être accompagnées d'engagements réciproques de la part du management en termes de maintien de l'emploi, d'investissement et de revalorisations salariales lors de l'amélioration de la conjoncture.

Au titre des garanties, un mécanisme de validation de ces accords faisant intervenir les organisations syndicales, sous le contrôle de l'administration, doit être mis en place.

Proposition n°17 : Une « commission du temps » et un délai global administratif opposable pour raccourcir les délais d'investissement

Le temps, c'est de l'argent. En France, les investisseurs en perdent beaucoup plus qu'ailleurs. C'est particulièrement vrai pour tous les investissements immobiliers – infrastructures, grands projets urbains... Le temps administratif préalable est très long en France. Les autorisations administratives (permis de construire...) nécessitent de longs délais d'instruction auprès de services d'instruction multiples, des allers-retours avec l'administration, des enquêtes publiques en série. Les délais aval, et notamment le temps judiciaire, sont également très longs.

Par contraste, dans certains pays émergents tels que la Chine, ces délais sont massivement raccourcis. C'est également le cas chez la plupart de nos partenaires occidentaux. En Allemagne ou en Suède, par exemple, le temps amont est relativement long (concertation) mais les délais aval sont raccourcis au minimum.

La création d'une « commission du temps » permettrait de passer en revue les bonnes pratiques internationales et de proposer un ensemble de mesures en vue d'introduire un délai administratif opposable, c'est-à-dire un délai d'instruction maximal et global pour l'ensemble des formalités administratives préalables aux investissements ou au lancement de projets industriels.

Ces mesures pourraient notamment combiner l'établissement d'une administration chef de file pour l'instruction des dossiers, des délais plus restreints, le regroupement des enquêtes publiques, la simplification de certaines réglementations, des délais prefix pour les concertations, des règles pour éviter la judiciarisation abusive des procédures, ou encore l'instauration d'une procédure de rescrit permettant la validation de l'autorisation sans exclure tout recours, notamment indemnitaire.

Proposition n°18 : Favoriser le recours au chômage partiel et réformer les procédures de licenciement collectif

L'imprévisibilité des coûts et des délais des plans sociaux est souvent évoquée comme un facteur très pénalisant pour les investissements en France. Le coût élevé des plans sociaux n'est pas du principalement aux indemnités de départ, mais à des délais de procédure anormalement longs. Le coût moyen de licenciement d'un ouvrier s'élève à 100 k€, dont 30 k€ d'indemnités et 70 k€ de coûts de gestion du temps. Il faut souvent 12 à 18 mois de procédure, pendant lesquels l'entreprise, tout comme les salariés concernés, peuvent difficilement se projeter dans l'avenir. La procédure est caractérisée par un formalisme très lourd qui nuit aux négociations et dégrade la qualité du dialogue interne. Le contentieux est systématique, même en cas d'accords généreux, allongeant les délais de plusieurs années et pouvant aboutir, dans les cas les plus extrêmes, à des demandes judiciaires de réintégration dix ans après les licenciements. Au final, les procédures de restructuration conduisent souvent à la perte d'un temps précieux et à une allocation sous-optimale de moyens, qui

auraient pu être employés plus utilement dans la formation ou la réorientation des salariés, ou la reconversion du site de production.

Afin de donner le maximum de chances à la préservation de l'emploi, l'assouplissement des mécanismes de chômage partiel pourrait être envisagé, sur la base des bonnes pratiques allemandes.

La révision en profondeur des procédures de plans sociaux, pour permettre une réelle négociation sociale, raccourcir les délais et limiter les recours contentieux, constituerait également une réforme importante. En contrepartie d'une sécurité juridique accrue, les entreprises pourraient se voir imposer des obligations de transparence et de concertation anticipées vis-à-vis des salariés.

Proposition n°19 : Limiter la déductibilité fiscale des indemnités de licenciement des salariés les mieux rémunérés

En France, les indemnités de licenciement des cadres supérieurs et des ingénieurs atteignent parfois des montants disproportionnés. Les indemnités conventionnelles peuvent atteindre quatre à cinq années de salaires. Elles se surajoutent aux prestations chômage et aboutissent à un paradoxe : pour les cadres supérieurs, on « fait fortune » non pas en travaillant, mais au moment du licenciement.

Afin de limiter les dérives associées à ces indemnités de départ excessives, leur déductibilité de l'impôt sur les sociétés et l'exonération des charges sociales pourraient être plafonnées.

4. ENCOURAGER LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES DE TAILLE INTERMEDIAIRE (ETI)

Deux propositions importantes déjà évoquées sont centrées sur les ETI : l'organisation de filières industrielles, dont l'objectif est de favoriser l'écosystème des ETI autour de grands groupes de la filière ; la création d'une banque publique d'investissement décentralisée, qui aura vocation à financer les ETI régionales. Deux autres propositions peuvent être formulées.

Proposition n°20 : Le raccourcissement des délais de paiement

Le crédit inter-entreprises a été réglementé mais les délais de paiement pratiqués demeurent importants. En outre, le respect des règles fixées n'est pas systématiquement assuré. Ils conduisent en pratique à ce que les fournisseurs, notamment les PME sous-traitantes, financent les grands groupes donneurs d'ordre. Cette situation est peu compatible avec une bonne gestion des écosystèmes de filières.

Proposition n°21 : Des règles spécifiques pour les *start up* innovantes

A bien des égards, les règles sociales et fiscales françaises ont été conçues pour les grands groupes. Des règles spécifiques dérogatoires doivent être étudiées et mises en œuvre en faveur des *start up* innovantes (« gazelles »).

5. PROPOSER UNE POLITIQUE EUROPEENNE DE COMPETITIVITE

La compétitivité est au cœur des objectifs économiques de l'Union européenne, avec la stratégie de Lisbonne pour la décennie 2000, remplacée par l'Agenda 2020, dont l'objet affiché est de faire de l'Union européenne « l'économie de la connaissance la plus compétitive du monde ». Force est de constater que ces objectifs n'ont pas eu de réelle traduction dans les politiques européennes.

Proposition n°22 : Un programme d'investissement d'avenir européen

Par sa taille critique et sa capacité de mutualisation, l'Europe est un échelon particulièrement pertinent pour mener une politique d'investissement. L'idée est ancienne, comme l'illustre le programme de grands travaux européens envisagé par Jacques Delors lorsqu'il était président de la Commission européenne. Le pacte de croissance, négocié en complément du traité budgétaire, donne l'opportunité de la concrétiser. Cette politique devra être dotée de mécanismes de financement spécifiques.

Proposition n°23 : Renégocier le droit de la concurrence européen : de la concurrence maximale à la concurrence optimale

Le droit de la concurrence a été le bras armé de l'Acte unique européen depuis vingt ans. Il a eu pour objectif premier d'ouvrir les marchés nationaux aux entreprises des autres Etats membres, afin de constituer un grand marché européen unifié. Cet objectif est aujourd'hui en passe d'être atteint. Il est désormais dépassé par l'avènement de la mondialisation : les marchés ne sont plus européens, ils deviennent globaux. L'enjeu n'est donc plus d'assurer la concurrence des entreprises nationales sur le marché européen, mais la présence des entreprises européennes sur le marché mondial.

La logique de concurrence maximale imposée par le droit européen est cependant susceptible d'affaiblir les groupes européens dans la compétition mondiale. Il recycle l'essentiel de la valeur vers le consommateur, sous forme de baisse des prix, au détriment du producteur. Il peut entraver la constitution de groupes de taille mondiale.

Le cas des télécommunications est typique. En imposant sa norme (le GSM), l'Europe est devenue leader mondial. Cependant, la logique de concurrence maximale a abouti à fragmenter le marché des opérateurs, demeurés en outre étroitement liés aux opérateurs historiques nationaux. Ainsi, on compte plus d'une centaine d'opérateurs en Europe, contre quatre principaux aux Etats-Unis ou trois en Chine.

De ce fait, les opérateurs européens ne disposent plus d'une taille critique sur le marché mondial, ni d'une surface financière suffisante pour investir dans les infrastructures à très haut débit, telles que la fibre optique. Par comparaison, le déploiement à large échelle du très haut débit est déjà réalisé aux Etats-Unis, au Japon, en Australie.

Un programme mutualisé paneuropéen de déploiement de 300 Md€ a été proposé par un consortium industriel mais a du essuyer un refus de la Commission au nom du droit de la concurrence.

Le droit de la concurrence européen n'est donc plus pleinement adapté au défi de la compétitivité européenne. Il est temps de le remodeler afin de substituer à la logique de « concurrence maximale » celle de « concurrence optimale », garantissant une redistribution plus équilibrée de la valeur ajoutée entre le consommateur et le producteur, afin de lui redonner des marges pour investir et une capacité d'organisation collective pour mieux affronter la concurrence mondiale.

Proposition n°24 : Limiter la concurrence fiscale, promouvoir l'harmonisation fiscale

La concurrence fiscale que se livrent les Etats européens pour attirer les investissements internationaux est nocive. Elle aboutit à des implantations sans logique économique et à une perte sèche de ressources fiscales. Elle lance les Etats dans une course exclusive à la compétitivité-prix au détriment des investissements d'avenir. L'harmonisation fiscale ou à plus court terme, la mise en œuvre d'un programme de rapprochement des assiettes et d'encadrement des taux, permettraient d'orienter la compétition entre Etats membres pour attirer les investissements vers des bases plus saines que le moins-disant social et fiscal.

Proposition n°25 : Défendre la réciprocité, l'équité, la sécurité et la soutenabilité des relations commerciales internationales

A raison, l'Union européenne a promu le libre-échange. Le commerce international est à la source de la prospérité contemporaine : il a permis la sortie rapide de la pauvreté de centaines de millions d'habitants en Asie, en Amérique du Sud et désormais en Afrique ; il a aussi permis d'augmenter le pouvoir d'achat du consommateur occidental.

L'Europe s'est cependant arc-boutée sur un libre-échangisme extrême et s'est parfois résignée à un désarmement commercial unilatéral. Si des concessions commerciales unilatérales sont pleinement justifiées dans les relations économiques avec les pays pauvres ou en développement afin de soutenir leur insertion dans le commerce mondial, elles ne le sont plus avec les grands pays émergents, qui sont aujourd'hui des concurrents à part entière dans la mondialisation.

Les pays émergents sont désormais des pays « émergés ». Les relations commerciales avec ces pays doivent être réorientées à brève échéance selon une exigence d'équité, de réciprocité, de soutenabilité et de sécurité dans les échanges.

Une politique de normes technologiques et environnementales ambitieuses peut y contribuer. Ainsi, l'introduction de normes contraignantes en matière de bilan carbone, sous la forme d'un volume plafond d'émission de gaz à effet de serre par produit, pourrait encourager certaines filières européennes, telles que la filière photovoltaïque qui repose aujourd'hui sur l'importation de puces de silicium produites en Asie et très énergétivores.

L'infléchissement de la politique commerciale européenne pourrait être mise en œuvre dans la négociation en cours de l'accord entre l'Union européenne et l'Inde, qui est à ce jour marquée par un déséquilibre dans les concessions des deux parties en matière d'ouverture des marchés.

Ces mesures pourraient être accompagnées par une transparence accrue sur l'origine géographique des produits, qui permettrait de soutenir les productions françaises et européennes.

6. CONSTRUIRE UN ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE FAVORABLE A LA COMPETITIVITE

Trois éléments de l'environnement économique des entreprises contribuent de manière essentielle à leur compétitivité : l'accès aux financements, les prix de l'énergie et la qualité du capital humain.

Proposition n°26 : Garantir le financement de l'économie

Le secteur bancaire finance environ 800 milliards d'euros de prêts aux entreprises, et l'encours s'accroît de 30 à 40 milliards d'euros par an. Les banques françaises ont depuis la crise accru chaque année leurs concours à l'économie d'un pourcentage supérieur à celui de la croissance du PIB en valeur. Il est essentiel pour nos entreprises que ce mouvement se poursuive. Le renforcement des normes prudentielles (« Bale III ») est nécessaire à la prévention des risques systémiques. Cependant, certaines exigences, notamment en matière de liquidité, pourraient être adaptées afin de faciliter le financement des entreprises et l'investissement à moyen et long terme. Ce n'est pas un vœu pieu : l'adoption des règles de Bale III est encore en cours de négociation au niveau européen.

Proposition n°27 : Maîtriser les prix de l'énergie

La compétitivité prix du territoire français doit beaucoup au coût modéré de l'énergie. Dans de nombreuses industries lourdes, l'essentiel des coûts relève de l'énergie et non de la masse salariale. Le maintien de cet avantage compétitif dans la nécessaire transition énergétique que le pays doit engager est un facteur clé de succès essentiel pour la France.

Proposition n°28 : Développer le capital humain

La compétitivité-valeur ajoutée du pays dépend enfin des investissements dans le capital économique, mais aussi dans le capital humain. De ce point de vue, la France est en passe de perdre un de ses avantages compétitifs clés.

En matière de formation initiale, la France est le seul pays de l'OCDE à avoir diminué son effort éducatif global sur la décennie (baisse de 20 Md€) ; le budget consacré à l'enseignement supérieur plafonne à 1,5% du PIB contre 3% aux Etats-Unis, plus de 4% dans les pays nordiques. L'apprentissage et l'alternance fonctionnent mal. En conséquence, seule 40% d'une classe d'âge est diplômée de l'enseignement supérieur contre plus de 60% dans les pays les plus avancés. 150 000 jeunes sortent sans qualification du système scolaire ; la France manque de compétences techniques dans de nombreux métiers.

En matière de formation continue, les financements sont mal utilisés et ignorent trop souvent ceux qui en ont le plus besoin : les chômeurs.

Une revue de la performance de notre système de formation est aujourd'hui nécessaire, s'appuyant sur les meilleures pratiques internationales.

La France a aujourd'hui besoin d'une politique globale de compétitivité pour ne pas perdre pied dans la mondialisation. La dégradation préoccupante du solde extérieur, le haut niveau du chômage impliquent une réponse immédiate. Il n'y a cependant aucune fatalité. Grâce à ses atouts nombreux, ses positions très fortes dans certains secteurs de pointe, la France a su démontrer à de nombreuses reprises qu'elle pouvait se hisser aux premières places de la mondialisation. C'est sur ces forces que le redressement doit être construit. Les clés de la réussite sont à portée de main.

Annexe

Liste des personnalités consultées

Ce rapport a été nourri par des séminaires et de nombreux entretiens individuels.

Séminaire de travail du 12 février 2012

Présidé par Louis Schweitzer, président d'honneur de Renault, et Olivier Ferrand, président de Terra Nova

En présence de Michel Sapin, député de l'Indre, en charge du projet présidentiel de François Hollande, aujourd'hui ministre du travail et de l'emploi.

Patrick Buffet, président-directeur général d'Eramet
Philippe Camus, président du conseil d'administration d'Alcatel-Lucent
Pierre-André de Chalendar, président-directeur général de Saint-Gobain
Olivier Coste, président-directeur général d'Eurestel
Philippe Crouzet, président du directoire de Vallourec
Guillaume Hannezo, associé, Rothschild
Jean-Bernard Lévy, président du directoire de Vivendi
Geoffroy Roux de Bézieux, président-directeur général de Virgin Mobile
Alexandre Saubot, président-directeur général de Haulotte Group
Patrick Sayer, président-directeur général d'Eurazeo

Séminaire de travail du 28 mars 2012

Présidé par Louis Schweitzer, président d'honneur de Renault, et Olivier Ferrand, président de Terra Nova

En présence de Laurent Fabius, ancien Premier ministre et ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, aujourd'hui ministre des affaires étrangères.

Jacques Aschenbroich, directeur général de Valeo
Philippe Camus, président du conseil d'administration d'Alcatel-Lucent
Gilbert Cette, économiste à la Banque de France
Olivier Coste, président-directeur général d'Eurestel
Antoine Frérot, président-directeur général de Veolia

Bruno Lafont, président-directeur général de Lafarge
Guillaume Poitrinal, président du directoire d'Unibail-Rodamco
Franck Riboud, président-directeur général de Danone
Patrick Romeo, président de Shell France
Geoffroy Roux de Bézieux, président-directeur général de Virgin Mobile
Alexandre Saubot, président-directeur général de Haulotte Group
Patrick Sayer, président-directeur général d'Eurazeo
Romain Waller, président-directeur général de Cirpac

Entretiens individuels

Jean-Paul Agon, président-directeur général de L'Oréal
Eric Boustouller, président de Microsoft France
Henri de Castries, président-directeur général d'Axa
Augustin de Romanet, directeur général de la Caisse des Dépôts
Olivier Duha, président de Croissance Plus
Louis Gallois, président d'EADS
Frank Garnier, président du groupe Bayer France
Denis Hennequin, président-directeur général d'Accor
Paul Hermelin, directeur général de Capgemini
Xavier Huillard, président-directeur général de Vinci
Fatine Layt, présidente de Oddo Corporate Finance
Jean-Charles Naouri, président-directeur général du groupe Casino
Frédéric Oudéa, président-directeur général de la Société générale
Guillaume Pépy, président de la SNCF
Guillaume Poitrinal, président du directoire d'Unibail-Rodamco
Benoit Potier, président-directeur général d'Air Liquide
Henri Proglia, président-directeur général d'EDF
Baudouin Prot, président de BNP Paribas
Emmanuelle Quilès, présidente de Pfizer France
Patrick Romeo, président de Shell France
Stéphane Richard, président-directeur général d'Orange
Patrick Sayer, président du directoire d'Eurazeo
Jean-Dominique Senard, associé commandité gérant de Michelin
Philippe Varin, président du directoire de Peugeot
Carlos Tavares, directeur général délégué de Renault
Jean-Pascal Tricoire, président du directoire de Schneider Electric
Serge Weinberg, président du directoire de Sanofi France

Présentation de Terra Nova

Terra Nova est un think tank progressiste indépendant ayant pour but de produire et diffuser des solutions politiques innovantes.

Née en 2008, Terra Nova se fixe trois objectifs prioritaires.

Elle veut contribuer à la rénovation intellectuelle et à la modernisation des idées progressistes. Pour cela, elle produit des rapports et des essais, issus de ses groupes de travail pluridisciplinaires, et orientés vers les propositions de politiques publiques.

Elle produit de l'expertise sur les politiques publiques. Pour cela, elle publie quotidiennement des notes d'actualité, signées de ses experts.

Plus généralement, Terra Nova souhaite contribuer à l'animation du débat démocratique, à la vie des idées, à la recherche et à l'amélioration des politiques publiques. Elle prend part au débat médiatique et organise des événements publics.

Pour atteindre ces objectifs, Terra Nova mobilise un réseau intellectuel large.

Son conseil d'orientation scientifique réunit 100 personnalités intellectuelles de l'espace progressiste français et européen.

Son cabinet d'experts fait travailler près de 1000 spécialistes issus du monde universitaire, de la fonction publique, de l'entreprise et du monde associatif.

Terra Nova s'intègre dans un réseau européen et international d'institutions progressistes. Ces partenariats permettent d'inscrire les travaux de Terra Nova dans une réflexion collective européenne et donnent accès aux politiques expérimentées hors de France.

Terra Nova, enfin, est un espace collectif et fédérateur. Elle constitue une plateforme ouverte à tous ceux qui cherchent un lieu pour travailler sur le fond, au-delà des courants et des partis, au service des idées progressistes et du débat démocratique. Elle travaille pour le collectif sans prendre part aux enjeux de leadership. Sa production est publique et disponible sur son site : www.tnova.fr

Terra Nova - Déjà parus

Quels métiers de l'aide médico-sociale aux personnes handicapées et dépendantes ?
Florence Weber (Terra nova, contribution n°28, 2012).

Banlieues et quartiers populaires : remettre les gens en mouvement, Jacques Donzelot, Anne Wyvekens, Yacine Djaziri (Terra Nova, contribution n°27, 2012).

Banlieues et quartiers populaires : la sécurité en questions, Anne Wyvekens (Terra Nova, contribution n°27, focus, 2012).

Biodiversité – prendre soin de la nature : un investissement pour l'avenir, Aude Auroc, Jules Vertin, Maud Lelièvre (Terra Nova, contribution n°24, 2012).

Pour une régulation des hautes rémunérations, Martin Hirsch, Gaby Bonnard et Sandra Desmettre (Terra Nova, contribution n°20, 2011)

L'imposture, dix années de politique de sécurité de Nicolas Sarkozy, Robert Badinter, Valérie Sagant, Benoist Hurel, Eric Plouvier (Terra Nova, contribution n°19, 2011)

Changer de politique de sécurité, Jean-Jacques Urvoas et Marie Nadel (Terra Nova, contribution n°18, 2011)

Pour une République des services publics, Matine Lombard et Jean-Philippe Thiellay, (Terra Nova, contribution n°17, 2011)

Les primaires : une voie de modernisation pour la démocratie française, par Olivier Ferrand, Florence Chaltiel, Marie-Laure Fages, Harold Huwart et Romain Prudent (Terra Nova, 2011)

Les outre-mers dans la République, Marc Vizy (Terra Nova, contribution n°16, 2011)

2012-2017 : Renforcer la négociation collective et la démocratie sociale, Henri Rouilleault (Terra Nova, contribution n°15, 2011)

Ecole 2012 : Faire réussir tous les élèves, François Dubet et Ismaël Ferhat (Terra Nova, contribution n°14, 2011)

Pour une mobilité durable, Diane Szykier, (Terra Nova, Projet 2012, contribution n°13, 2011)

Faire réussir nos étudiants, faire progresser la France, propositions pour un sursaut vers la société de la connaissance, par Yves Lichtenberger et Alexandre Aidara (Terra Nova, Projet 2012, contribution n°12, 2011)

Coopération internationale : éléments d'une politique progressiste, par Anne Mingasson (Terra Nova, Projet 2012, contribution n°11, 2011)

Politique familiale : d'une stratégie de réparation à une stratégie d'investissement social, par Guillaume Macher (Terra Nova, Projet 2012, contribution n°10, 2011)

D'un capitalisme financier global à une régulation financière systémique, par Laurence Scialom et Christophe Scalbert (Terra Nova, Projet 2012, contribution n°9, 2011)

Maîtriser l'énergie : un projet énergétique pour une société responsable et innovante, par Alain Grandjean (Terra Nova, Projet 2012, contribution n°8, 2011)

Les défis du care : renforcer les solidarités, par Gilles Séraphin, rapporteur du groupe, préface de Marc-Olivier Padis, directeur éditorial de Terra Nova (Terra Nova, Projet 2012, contribution n°7, 2011)

L'accès au logement : une exigence citoyenne, un choix politique, par Denis Burckel, rapporteur du groupe (Terra Nova, Projet 2012, contribution n°6, 2011)

L'implication des hommes, nouveau levier dans la lutte pour l'égalité des sexes, par Emmanuel Borde, Dalibor Frioux, François Fatoux, Céline Mas, Elodie Servant, rapporteurs du groupe de travail (Terra Nova, Projet 2012, contribution n°5, 2011)

Les politiques de lutte contre la pauvreté : l'assistanat n'est pas le sujet, par Marc-Olivier Padis et le pôle « Affaires sociales » de Terra Nova (Terra Nova, Projet 2012, contribution n°4, 2011)

Pour une prise en charge pérenne et solidaire du risque dépendance, par Luc Broussy (Terra Nova, Projet 2012, contribution n°3, 2011)

L'avenir de la décentralisation, par Victor Broyelle, Yves Colmou, Karine Martin, (Terra Nova, Projet 2012, contribution n°2, 2011)

Gauche : quelle majorité électorale pour 2012 ?, par Olivier Ferrand, Bruno Jeanbart, présidents du groupe de travail, et Romain Prudent, rapporteur (Terra Nova, Projet 2012, contribution n°1, 2011)

La justice, un pouvoir de la démocratie, par Daniel Ludet et Dominique Rousseau, président du groupe de travail, et Hélène Davo et Sonya Djemni-Wagner, rapporteuses (Terra Nova, 2010)

Pour une réforme progressiste des retraites, par Olivier Ferrand et Fabrice Lenseigne (Terra Nova, 2010)

Accès à la parenté : assistance médicale à la procréation et adoption, par Geneviève Delaisi de Parseval et Valérie Depadt-Sebag (Terra Nova, 2010)

L'Etat Pyromane, ouvrage collectif sous la direction d'Olivier Ferrand (Terra Nova, Delavilla, 2010)

L'Europe contre l'Europe, par Olivier Ferrand, président de Terra Nova (Hachette Littératures/Terra Nova, 2009)

Pour une primaire à la française, par Olivier Duhamel et Olivier Ferrand (Terra Nova, 2008)